



ACTUALITÉS DE NOS PARTENAIRES

Prix Jean Favier 2023

La Société des Amis des Archives de France (SAAF) a créé en 2014 un prix Jean Favier, d'un montant de 3 000 €, destiné à soutenir la publication d'un travail de recherche mené à partir de fonds d'archives.

 AJOUTER À MON CALENDRIER <[HTTPS://ARCHIVES.VAUCLUSE.FR/INFORMATIONS-TRANSVERSALES/AGENDA-1208/PRIX-JEAN-FAVIER-2023-6868/EVENEMENT.ICS?CHASH=68D43741EFC0C93E58EC5D29F2B03512](https://archives.vaucluse.fr/informations-transversales/agenda-1208/prix-jean-favier-2023-6868/evenement.ics?chash=68d43741efc0c93e58ec5d29f2b03512)>

Au titre de l'année 2022 le prix Jean Favier a été attribué en mars 2023 ex aequo à Cléo Rager pour sa thèse *Une ville en ses archives. Institutions municipales, communautés d'habitants et pouvoir royal dans une « bonne ville » à la fin du Moyen Âge (Troyes, XIIIe-début XVIe siècle)*, préparée sous la direction d'Olivier Mattéoni et soutenue à l'université Paris I Panthéon Sorbonne le 20 novembre 2020, et à Vincent Mariet pour sa thèse *De l'Atlantique aux mers de Chine : Rochefort, port impérial au XIXe siècle (1793-1913)*, sous la direction de Bruno Marnot et de Jean-François Klein et soutenue le 24 mars 2022 à l'université de La Rochelle.

Pour l'année 2023, les candidatures doivent être envoyées au secrétariat de la SAAF avant le 23 juin 2023 (60 rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris, tél. 06 88 50 97 70 - envoi électronique aux adresses suivantes : saaf.france75@gmail.com et claire.bechu@culture.gouv.fr).

Les candidats doivent, dans un premier temps, faire parvenir à la Société :

- > une lettre de candidature motivée, présentant le travail et les perspectives de sa publication, accompagnée d'une lettre du professeur ou du conservateur qui a accompagné leur travail de recherche ;
- > le [formulaire d'engagement](#).

Une première réunion de sélection par le jury aura lieu la semaine suivante. Un exemplaire de leur travail - dans la mesure du possible sous forme électronique - sera alors demandé aux candidats retenus.

Par ailleurs, la SAAF a aussi créé deux autres prix destinés à récompenser celles et ceux qui œuvrent au rayonnement, à la sauvegarde et à l'accroissement du patrimoine archivistique national : le prix Charles Samaran, d'une valeur de 1 000 €, pour un propriétaire d'archives privées qui a classé et valorisé son fonds, et le prix Bertrand Gille, d'une valeur identique, pour une personne morale ayant particulièrement œuvré à la préservation de ses archives.

Si vous avez connaissance de fonds d'archives qui remplissent ces conditions et qui mériteraient de sortir de l'anonymat, je vous invite à en faire part au secrétariat de la SAAF (60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, saaf.france75@gmail.com et claire.bechu@culture.gouv.fr).

Documents téléchargeables :

- > [Appel à candidature](#)
- > [Règlement](#)
- > [Formulaire d'engagement](#)



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON